

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### Séance ordinaire du 11 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 11 janvier 2021 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Sont absents :  
Monsieur Yvon Pelletier Conseiller  
Madame Ariane Matteau Conseillère

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	--

#### 0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 25.

#### Séance ordinaire du 11 janvier 2021 – Séance à huis clos

M.B. 2021-01-11-001

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

**Considérant** que tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, soit par visioconférence ou par téléphone;

**Considérant** les directives gouvernementales émises le 6 janvier 2021 et applicables pour la période du 9 janvier 2021 au 8 février 2021;

**Considérant** que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

**Adoptée à l'unanimité**

## 0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2021-01-11-002

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance – Séance à huis clos
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
  - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2020
- 0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus – Mise à jour annuelle

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2020
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2021 payables en janvier 2021
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2021
- 100-9 Demande de financement – Emploi d'été Canada (EÉC) 2021 - Étudiants
- 100-10 Adoption du règlement 2020-327 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux
- 100-11 Projet d'entente – Virées municipales – Acceptation
- 100-12 Acquisition d'équipements informatiques

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Entretien des chemins d'été en gravier

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
  - A- Calendrier des collectes – Année 2021
  - B- Entente intermunicipale MRCVG – Collecte et traitement – Matière organique

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

- 500-1 Clinique santé Haute-Gatineau – Participation financière 2021

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2020

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

- 700-1 Patinoire 2021

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

## **A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020**

M.B. 2021-01-11-003

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectuant la correction suivante en ajout aux notes déjà inscrites au procès-verbal pour le point 100-16 :

### **Dossier « chemin de la Baie-des-Gagnon » – Transaction-quittance**

Un membre du conseil a mentionné, lors de cette séance, que considérant la documentation reçue en provenance de la directrice générale aucun besoin d'un avis juridique pour ce sujet. L'avis obtenu répondait à la question soulevée.

Le maire demande, séance tenante, d'ajouter que cet avis n'a pas été demandé par résolution du conseil municipal, l'avis a été demandé de façon administrative seulement.

**Adoptée à l'unanimité**

## **B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020**

M.B. 2021-01-11-004

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2020**

Le maire, Gilles Bastien, a déposé, son rapport d'activités pour le mois de décembre 2020.

### **0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus – Mise à jour annuelle**

#### **Note au procès-verbal**

Le maire a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires par courriel le vendredi 8 janvier 2021.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

### **100-1 Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 décembre 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

## 100-2 **Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2021-01-11-005

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2020, pour un montant total de 3 586.91\$.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie**

### **Note au procès-verbal**

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 décembre 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

## 100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

## 100-5 **Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2020**

M.B. 2021-01-11-006

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2020 pour un montant total de 144 114.07 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020**

M.B. 2021-01-11-007

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020 pour un montant de 14 799.89 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-7 **Approbation de la liste des comptes 2021 payables en janvier 2021**

M.B. 2021-01-11-008

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes 2021 payables en janvier 2021 pour un montant de 39 916.26 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-8 **Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2021**

M.B. 2021-01-11-009

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants sont approuvés au budget de l'année 2021;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2021 adopté par la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2021 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche et le paiement des différentes compensations approuvées préalablement par le conseil;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil;
- Les paiements des frais de poste;
- Le paiement de quotes-parts de la M.R.C. et d'ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2020-01-13-009 adoptée le 13 janvier 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-9 Demande de financement – Emploi d'été Canada (EÉC) 2021 – Étudiants**

M.B. 2021-01-11-010

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2021 » pour la période estivale 2021 et ce, pour un (1) étudiant dans le domaine de l'hygiène du milieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-10 Adoption du règlement 2020-327 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux**

M.B. 2021-01-11-011

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-327  
RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**Attendu** que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**Attendu** que le conseil désire modifier le règlement numéro 2018-310 relatif au traitement des élus municipaux;

**Attendu** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, à la séance ordinaire de conseil tenue le lundi 2 novembre 2020;

**Attendu** que lors de la séance ordinaire de conseil tenue le lundi 7 décembre 2020, ce règlement a été présenté par le conseiller ayant donné l'avis de motion;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la directrice générale et secrétaire-trésorière a donné le 14 décembre 2020 un avis public en vue de l'adoption de ce règlement;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que le présent règlement soit adopté :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2018-310.

**Article 3**

Pour l'année 2020, la rémunération telle qu'établie par le règlement 2018-310 ne sera pas indexée.

**Article 4**

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Gilles Bastien  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité**

100-11 **Projet d'entente – Virées municipales – Acceptation**

M.B. 2021-01-11-012

**Considérant** la résolution M.B. 2020-12-07-271 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 décembre 2020

**Considérant** le projet d'entente déposé par la directrice générale;

**Considérant** que ce modèle d'entente sera utilisé par la municipalité pour les virées municipales;

**En conséquence**, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'accepter ce modèle d'entente, tel que déposé par la directrice générale.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer cette entente avec madame Cécile Lefebvre et monsieur Jérôme Patry et ce, pour la virée sur le chemin de la Carpe.

**Adoptée à l'unanimité**

100-12 **Acquisition d'équipements informatiques**

M.B. 2021-01-11-013

**Considérant** que la version du système d'exploitation du serveur informatique n'est plus couvert par le support de Microsoft et qu'il se doit d'être remplacé;

**Considérant** les mesures en vigueur en ce temps de pandémie;

**Considérant** que le télétravail est obligatoire pour les employés de bureau;

**Considérant** que présentement, les employés n'ont pas tous les équipements nécessaires pour effectuer du télétravail;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer les démarches en vue de procéder à l'acquisition du matériel informatique nécessaire pour régulariser la situation présente.

**Adoptée à l'unanimité**

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

**Notes au procès-verbal**

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de décembre 2020.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
-----	----------------------------



**300-1 Rapport de l'inspecteur municipal**

**300-2 Entretien des chemins d'été en gravier**

M.B. 2021-01-11-014

**Considérant** que le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier est terminé;

**Considérant** que les membres du conseil sont d'accord pour procéder à un appel d'offres pour un contrat avec deux options, soit pour un contrat d'une durée d'un an et pour un contrat d'une durée de deux ans;

**Considérant** que les membres du conseil sont d'accord pour utiliser le même devis que celui de l'appel d'offres effectué l'an dernier;

**Considérant** que selon l'article 8 du règlement 2019-321, règlement sur la gestion contractuelle, tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., peut être conclu de gré à gré par la municipalité.

**Considérant** que tout contrat d'un montant supérieur au seuil décrété par le ministre, soit un montant de 105 700\$, montant en vigueur présentement, ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public pour le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier et ce, selon les deux options, un an et deux ans, en se servant du même devis que celui utilisé lors du dernier appel d'offres.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles et matières recyclables**

**A- Calendrier des collectes - Année 2021**

Le projet de calendrier des collectes proposé pour l'année 2021 préparé et déposé par la directrice générale est accepté par les membres du conseil.

**B- Entente intermunicipale MRCVG - Collecte et traitement - Matière organique**

**Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

M.B. 2021-01-11-015

**Considérant** que, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire;

**Considérant** la rédaction d'une entente intermunicipale sur le compostage visant principalement à établir les modalités de collecte pour toutes les municipalités du territoire de la MRC afin, notamment, d'atteindre les cibles de tonnage estimées par la firme d'experts SOLINOV et permettre le respect des normes environnementales dans ce dossier;

**Considérant** que l'entente vise également à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée par le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente;

**Considérant** la résolution 2020-R-AG373 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2020, autorisant la signature de l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*;

**Considérant** que ladite entente a également été transmise aux dix-sept (17) municipalités locales de la MRC pour signature;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu par le Conseil de la municipalité de Bouchette d'autoriser monsieur Gilles Bastien, le maire, ou monsieur Michel Lamoureux, le maire suppléant, ainsi que madame Claudia Lacroix, la directrice générale, à signer l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*.

**Adoptée à l'unanimité**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

**500-1 Clinique santé Haute-Gatineau – Participation financière 2021**

M.B. 2021-01-11-016

**Considérant** la demande reçue de la Ville de Gracefield concernant la participation de la municipalité de Bouchette à la Clinique Santé Haute-Gatineau;

**Considérant** que plusieurs citoyens de Bouchette utilisent cette clinique santé;

**Considérant** l'implication monétaire de la municipalité depuis quelques années, soit depuis 2011;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de participer financièrement à la Clinique Santé Haute-Gatineau pour une somme de 2 500 \$ pour l'année 2021. Cette dépense sera imputée au poste « Santé et bien-être » (02-590-00-499).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2020**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2020 sont déposées.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 **Patinoire 2021**

M.B. 2021-01-11-017

**Considérant** la résolution M.B. 2020-12-07-276 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**Considérant** la période de pandémie en cours présentement, de même que les différentes consignes à respecter;

**Considérant** que les membres du conseil sont d'accord pour conserver le pavillon Donoza-Lacroix et Mario-Carle fermé au public;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de ne pas compléter le processus d'embauche pour le poste de préposé à l'accueil et à la surveillance.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Demande de rencontre de la part de deux citoyens**

**Note au procès-verbal**

Il est convenu de répondre favorablement à deux citoyens qui demandent de rencontrer les membres du conseil, la directrice générale et l'inspecteur municipal.

**800-2 Demande de contribution – Centraide Outaouais**

**Note au procès-verbal**

Il est convenu de reporter cette demande de contribution à la prochaine séance de conseil.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Séance tenue à huis clos.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2021-01-11-018

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 47.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Gilles Bastien  
Maire

---

Claudia Lacroix, B.A.A.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière